

### Réparation, entretien des embarcations de plaisance



Le titulaire de ce diplôme est un ouvrier chargé de l'entretien courant, du diagnostic et de la réparation des pannes de bateaux de plaisance, embarcations semi-rigides, voiliers et embarcations nautiques à moteur comme les scooters des mers. Il sait aussi bien démâter que changer un joint de moteur ou réparer une coque plastique. Dans le cadre de son activité, il utilise des appareils de contrôle, de diagnostic et de mesures électroniques. Il doit savoir entretenir de bonnes relations avec les clients.

Les élèves apprennent aussi bien à démâter qu'à changer un joint de moteur ou à réparer une coque plastique. Ils doivent aussi savoir utiliser des appareils de contrôle, de diagnostic et de mesures électroniques performants.

Il s'agit d'embarcations pour la navigation maritime et fluviale : bateaux de plaisance, embarcations semi-rigides, voiliers, embarcations nautiques à moteur (scooter des mers...).

A l'issue de sa formation, le jeune est un employé autonome capable de :

- diagnostiquer, remettre en état et contrôler des moteurs, des systèmes de transmission, des gouvernails ;
- installer et remettre en état l'accastillage ;
- commander des pièces et établir les devis, fournir les éléments nécessaires à la facturation.

Le titulaire du certificat d'aptitudes professionnelles Réparation entretien des embarcations plaisance exerce ses activités dans des entreprises qui assurent :

- l'entretien et la réparation des embarcations et équipements de toutes marques,
- la vente et l'après-vente de bateaux neufs ou d'occasions ;
- la location des embarcations ;
- l'hivernage et le déshivernage des embarcations ;
- le reconditionnement ;
- la vente, l'installation et la réparation des moteurs hors-bords, in-bord ;
- la vente de l'accastillage ;
- la manutention dans les ports, à flot ou à sec ;
- l'entretien et le remplacement des gréements ;
- la vente, l'entretien et la réparation des embarcations nautiques à moteur (scooter des mers).

#### ↩ Débouchés

Le titulaire de ce CAP est un opérateur qui intervient dans tout type d'entreprise :

- de réparation ou de location d'embarcations neuves ou d'occasions ;
- de vente ou d'installation ou de réparation des moteurs et équipements neufs ou d'occasions.

Dans le cadre de son parcours professionnel, le titulaire de ce CAP pourra assumer des responsabilités qui le conduiront à exercer son métier en tant qu'agent de maintenance hautement qualifié. Les compétences acquises, éventuellement reconnues par la validation des acquis de l'expérience, pourront lui permettre d'accéder à des responsabilités de niveau supérieur.

Diéséliste, mécanicien électricien, hydraulicien, opérateur de mise en œuvre des matériaux composites, accastilleur, gréeur, plombier en froid et en climatisation, voilier, commercial, sont des spécialisations auxquelles il a la possibilité d'accéder, notamment dans le cadre de la formation tout au long de sa vie.

#### ↩ Accès à la formation

Après une classe de 3<sup>ème</sup>

#### ↩ Programme

Grille horaire (a)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h

Education physique et sportive	72h30	65h
--------------------------------	-------	-----

Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
---	--------	-----

Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7
---	-------	-------

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

### Enseignements professionnels

- analyse fonctionnelle et structurelle : les systèmes mécaniques et les systèmes automatisé (liaisons, guidage, étanchéité, matériaux...), la documentation technique, la représentation de mécanisme ou d'élément...
- structure d'une embarcation (œuvres vives, œuvres mortes, aménagement intérieur), grément, voiles, mâts ; l'accastillage, l'armement de sécurité, le mouillage (cordages, winchs, amarres...)
- motorisation (4 temps et 2 temps, in-bord et hors-bord, circuit d'alimentation, etc...), la transmission (hélices, propulsion, etc.), les appareils à gouverner et leur mécanique, l'assistance de navigation (électronique de bord, etc.), le circuit de charge, démarrage, chauffage ;
- éclairage (feux de navigations, éclairage intérieur, etc.) ; l'hydraulique ; la manutention, le remorquage
- confort à bord ;
- activité de service : communication avec le client, organisation et suivi de la maintenance, démarche qualité, prévention des risques professionnels.

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

Enseignement professionnel :

- Analyse fonctionnelle et technologique (coeff. 4) ;
- Réalisation d'interventions sur une embarcation, un moteur, un équipement (coeff. 13) ;

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1

### Statistiques

#### Académie de Montpellier

En 2017 : 57 présents, 50 admis (soit 87.72% de réussite).

En 2018 : 60 candidats inscrits, 60 présents, 55 admis (soit 91,67% de réussite)

En 2019 : 64 candidats inscrits, 63 présents, 60 admis (soit 95,24 % de réussite).

#### Académie de Toulouse

Pas de statistiques disponibles

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- MC Soudage
- Bac pro Maintenance nautique

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### Ou se former en Occitanie

#### Académie de Montpellier

34 Sète

CFA municipal Nicolas Albano **A**

66 Canet en Roussillon

Lycée Rosa Luxembourg (*public*)

#### Académie de Toulouse

offre de formation absente

**A** Formation en apprentissage

### En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Dossier « Le dico des métiers »
- Parcours Les métiers de la mécanique
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).**

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier**

Alès

04 66 56 46 70 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers

04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne

04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret

04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Le Vigan

04 99 92 01 72 - [ce.0301647c@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301647c@ac-montpellier.fr)

Lunel

04 67 83 56 83 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende

04 66 65 05 17 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - [ce.0340096v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340096v@ac-montpellier.fr)

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne

04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes Centre

04 66 29 03 81 - [cio.nimescentre@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimescentre@ac-montpellier.fr)

Nîmes Ouest

04 66 27 95 00 - [cio.nimesouest@ac-montpellier.fr](mailto:cio.nimesouest@ac-montpellier.fr)

Perpignan

04 68 50 20 86 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas

04 67 98 85 74 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades

04 68 05 32 00 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète

04 67 18 34 18 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse**

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch

05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom

05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - [valerie.ballester@ac-toulouse.fr](mailto:valerie.ballester@ac-toulouse.fr)

CIO Foix

05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau

[cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret

05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Ranguel

05 67 52 41 55 - [cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr)